

Le 8 décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, M. LE MÉE Jacques, Mme JOUET Chrystelle, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. MONTEIL

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

BOUSTRON Romain pouvoir à Mme NEVO Chantal
Mme SAVENAY Brigitte pouvoir à Mme BRICHORY Annick
Mme BASSET Sandrine pouvoir à M. ROUAULT Sébastien
M. ROCABOY Michel pouvoir à M. BOUDARD Bernard
M. LE MAITRE François pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme SOULABAILLE Anne-Marie pouvoir à M. RAULT Patrice

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine

Secrétaire de Séance :

Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie

➤ **Retrait du point 2.6 assujettissement à la TVA cuisine centrale**

Décisions du Maire

CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE – SELECTION DE L'ÉQUIPE LAUREATE

Considérant le projet de la Commune de PLEMET qui consiste d'une part, à construire une nouvelle école maternelle neuve d'une surface utile estimée à 1.160 m² de locaux et d'autre part qui prévoit une déconstruction totale ou partielle du bâtiment actuel ainsi qu'une réflexion sur les aménagements extérieurs et une intégration urbaine de l'équipement et les circulations avec les autres équipements du secteur,

Considérant l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 3.000.0000 € Hors Taxes,

Considérant l'attribution d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à l'ADAC avec l'appui du CAUE,

Considérant que la procédure pour l'attribution de la mission de maitrise d'œuvre pour ce projet est celle du concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Considérant le lancement de la procédure de concours restreint pour ce projet qui se déroule en deux phases : candidature et sélection de 3 candidats admis à concourir avec remise d'une prestation de niveau « Esquisse + »,

Considérant l'avis de marché paru dans la presse et mis en ligne sur le profil acheteur le 06 mai 2022,

Considérant les 55 dossiers de candidatures déposés,

Considérant la délibération du 08 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal prend acte de cette procédure et valide la constitution du jury et arrête sa composition,

Considérant la réunion du jury le 04 juillet 2022 en vue de formuler un avis sur les candidats qui seront autorisés à concourir,

Considérant l'avis formulé par ce jury,

Considérant la décision du Maire en date du 08 juillet 2022 par laquelle trois candidats ont été sélectionnés par le jury à concourir et à poursuivre la procédure à la 2nde phase,

Considérant la visite conjointe des 3 équipes,

Considérant la réunion du jury du 09 novembre 2022 durant laquelle les projets remis par les 3 candidats admis à concourir ont été jugés au regard des critères d'évaluation définis précédemment

Considérant le classement des projets et la levée de l'anonymat desdits projets,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De retenir le classement des projets établi par le jury.

ARTICLE 2 – De désigner le candidat n° 1 comme le lauréat pour la mission de maitrise d'œuvre : Equipe Potin Guinée.

ARTICLE 3 – De signer tout document lié à ce dossier.

Délibérations du conseil municipal

2- FINANCES

2-1 DETR – Travaux Centre Bourg / rue du 6 août

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il a été fait état de l'avancement du projet d'aménagement du centre bourg.

Ces travaux seront réalisés en groupement avec LCBC et la Commune pour la partie assainissement.

Les travaux présentés au stade AVP ont été estimés à 1.242.517,99 € HT et consisteront en des travaux d'une part de terrassement & voirie et d'autre part d'assainissement ainsi que la fourniture de mobiliers et d'espaces verts.

Suite aux réunions préparatoires et à la réunion publique des modifications ont été demandées. Ainsi le marché de travaux à venir sera alloué en 2 lots (lot 1 : voirie, revêtements, mobiliers, fosse de plantation et lot 2 : assainissement) et les espaces verts seront réalisés en régie par les agents du CTM.

Il a été proposé :

- De valider le projet
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter les éventuelles subventions dont la DETR – DSIL au titre de la programmation 2023

Le plan de financement a été présenté lors de la séance.

M. RAULT Patrice questionne si le choix de faire des espaces verts en régie est un choix financier.

Mme DUBOIS questionne sur le stationnement qui avait été questionné lors de la réunion publique.

M. FERNANDEZ souligne l'indispensable nécessité de communiquer avec les commerçants

Voté à l'unanimité

2-2 Budget Commune – Décision Modificative n°6

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il est nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires en section d'investissement pour notamment deux opérations, à savoir l'opération 152 « mairie » pour 1000 € suite à l'acceptation d'un devis pour la fourniture d'un bloc porte et oculus pour le bureau des cartes d'identité & passeports ainsi qu'à l'opération 160 « écoles » pour 500 € pour l'achat de vélos & draisienne destinés à l'école maternelle.

Présentation en séance du projet de décision modificative. Des ajustements pouvant avoir lieu.

Voté à l'unanimité

2-3 Tarif restauration La Ferrière et avenant : Océane de Restauration

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Océane Restauration, prestataire des repas pour la cantine de l'école de La Ferrière, a fait part de l'imprévision qui frappe l'exécution de la prestation de fourniture de repas, la plaçant hors champ du contrat qui lie le prestataire et la commune.

Le contexte actuel, impacté par la guerre en Ukraine et l'après covid qui ont bouleversé les économies nationales et internationales, est inflationniste avec une répercussion directe sur la valeur de la prestation. L'évolution de l'indice INSEE à la consommation depuis plus d'un an avec une hausse de 22,5% depuis septembre 2021 ou encore les évolutions des cours du bœuf, porc et volaille ; les « tendances marchés » reprennent les impacts en % de l'évolution des prix sur les catégories de denrées des menus que nous vous servons ; quant aux revalorisations successives du smic, elles impactent directement le coût du travail.

Dans ce contexte, une revalorisation des prix sera effective à compter du 1^{er} novembre 2022 et un avenant au contrat a été proposé à la Commune.

Il a été proposé :

- D'autoriser Mme le Maire ou M. le Maire délégué à signer l'avenant au contrat,
- De fixer le tarif au prix vendu par Océane de Restauration soit 3.21TTC à compter du 01/01/2023

Voté à l'unanimité

M. Guénael JOSSE pose la question de desservir l'école de La Ferrière par la cuisine centrale. Mme le Maire et M. le Maire délégué disent que la discussion devra effectivement se rouvrir.

2-4 Prix des lots « rue de la Fontaine »

Rapporteur : M. RAULT Patrick Adjoint à l'urbanisme

Suite à la Commission urbanisme qui s'est réuni le mercredi 7 Décembre 2022 il est proposé de valider le tarif des lots situés rue de la Fontaine.

Il a été présenté la proposition de la Commission.

Il a été proposé :

- Valider un prix de cession au m²
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les compromis de vente ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

M. Patrick RAULT a présenté le plan et le prix proposé par la commission.

2-5 Tarif de locations

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

La commission finances du lundi 05 décembre 2022 a étudié la possibilité de revoir les prix des locations des salles.

En effet, au vu de l'augmentation des prix notamment de l'énergie, une revalorisation des tarifs appliqués au 01/01/2023 est envisagée.

Il a été proposé :

- D'étudier les propositions de la commission
- De les valider ou d'y apporter les modifications nécessaires.

Voté à l'unanimité

Accord pour 10% d'augmentation + forfait chauffage

2-6 Budget Cuisine centrale – Assujettissement à la TVA

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Demande émise par le Comptable Public pour le budget de la cuisine centrale, à savoir l'assujettissement à la TVA de ce budget à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comptable Public va être sollicité pour connaître les modalités de mise en place de cet état. Le Conseil Municipal sera invité à prendre acte de l'assujettissement à la TVA pour le Budget Cuisine centrale.

Il a été proposé :

- De valider les modalités d'application

Ajourné

3- SERVICES DU PERSONNEL

3-1 Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il a été proposé :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité

ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€ brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.**

Voté à l'unanimité

3-2 Modification de la participation employeur à la prévoyance et complémentaire

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Jusqu'à présent la commune participait à hauteur de 10 € par mois, par agent, à la prévoyance labellisée ou à la complémentaire labellisée de l'agent.

Suite à la convention de participation pour le risque prévoyance à laquelle la commune de PLEMET adhérera à compter du 1^{er} janvier 2013, la commune ne pourra plus participer aux prévoyances labellisées souscrites par les agents.

La commune ne pouvant laisser au libre choix de l'agent d'avoir une participation pour la prévoyance ou la complémentaire, la commune versera sa participation, à compter du 1^{er} janvier 2023, uniquement à la prévoyance souscrite via la convention de participation avec le Centre de Gestion et Territoria Mutuelle ; il n'y aura donc plus de participation de la commune pour les complémentaires labellisées auxquels les agents sont adhérents.

Il a été proposé :

- De modifier la participation employeur à la prévoyance et complémentaire

Voté à l'unanimité

4- SPORTS et LOISIRS

4-1 Partenariat ACTOBI « convention sports et loisirs »

Rapporteur : M. FERNANDEZ Ronan, adjoint aux Sports et vie associative

Désormais, le ticket Up Sports et Loisirs est un moyen de paiement destiné aux salariés des collectivités et des administrations et des CE.

Il s'agit d'un mode de paiement pour les activités sportives, de loisirs et de détente.

Pour que la commune puisse accepter ce moyen de paiement, notamment dans le cadre des activités sportives communales, il convient de conclure un partenariat avec la société ACTOBI et de formaliser le partenariat par la signature d'une convention.

Ce partenariat est gratuit pour la collectivité.

Il a été proposé :

- De valider la mise en place de ce partenariat
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

5- MAISON DE L'ENFANCE

5-1 Changement de prestataire restauration

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Élodie, Adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance

Présentation d'une proposition de nouveau prestataire repas pour le multiaccueil.

En effet, le service du multiaccueil est actuellement servi par le groupe « Ansamble ». De nombreuses raisons ont amené le service à mener une nouvelle réflexion.

Il a été proposé :

- De valider la proposition du nouveau prestataire repas pour le multiaccueil

Voté à l'unanimité

7- Questions Diverses

M. Pierre-Yves BLOUIN précise les échanges qui ont eu lieu pour le programme de voirie 2023.

Mme Elisabeth POINEUF a présenté le bilan du transport à la demande. Elle évoque la refonte du règlement intérieur. Une expérimentation de transport « hors territoire » et pour la commune notamment à destination de KERIO qui était très attendu.

Mme Elodie BOUTBIEN présente le projet d'école avec des plans qui ont été présentés lors du jury de concours. Elle invite les membres du Conseil Municipal à venir voir les planches du projet.

Mme le Maire informe qu'après concertation avec les adjoints elle souhaite évoquer le projet de passerelle.

Estimation début 2020 : 2 millions ou 3 millions.

Mme le Maire informe avoir reçu les représentants des associations pour les passerelles. Elle s'était engagée à mettre entre 100 000 et 150 000 euros pour financer ce projet.

Cependant depuis le contexte à évoluer : courrier du préfet pour la non-conformité, n'autorisant plus les permis de construire, lors d'une réunion le préfet a acté qu'au vu des coûts financiers trop importants le projet de passerelle ne devait pas se faire.

M. Xavier HAMON et Mme le Maire ont reçu à nouveau les représentants des associations.

Mme le Maire tient à préciser qu'elle n'a pas pris la décision toute seule.

Mme Elisabeth POINEUF précise que la demande était initialement une passerelle piétonne.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 20h49

Le secrétaire de séance,
Aurélie JOSSE-SORNIARD



Le Maire,
Chantal NÉVO

